Greffe
du Tribunal de Commerce de
ROUBAIX - TOURCOING
51, Rue du Capitaine Aubert
BP 30099
59052 ROUBAIX CEDEX 01

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

Sté DIRAMODE
rue du Duremont
Zone Industrielle
59960 NEUVILLE EN FERRAIN

Dépôt effectué par :

Sté DIRAMODE
rue du Duremont
Zone Industrielle
59960 NEUVILLE EN FERRAIN

Numéro RCS : ROUBAIX - TOURCOING B 301 571 931 <3853/1974B20085>

Pièces déposées le 17/12/2007 Numéro : 2706283
Procès-verbal d'Assemblée Ordinaire du 15/11/2007 - Nomination de Commissaire aux comptes

Le Greffier associé, J. SOINNE

Toute reproduction du présent extrait, même certifiée conforme, est sans valeur.
LA TRAME CI-DESSOUS DE COULEUR ROUGE SIGNIFIE QUE VOUS ÊTES
EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE

Toute reproduction d'un présent article, même partielle, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation préalable de l'auteur est interdite.

LA TRAME CHASSEUR DE SOUCHES MOUCHE SIGNIFIE QUE VOUS ÊTES
EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMARGINÉ DU CENTRE

DIRAMODE
Société Anonyme au capital de 752.371,50 Euros
Siège social : Z.I Rue du Duremont - 59960 NEUVILLE EN FERRAIN
R.C.S. ROUBAIX-TOURCOING B 301.571.931

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT

le 15 NOVEMBRE 2007

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

Le 15 novembre 2007, à 8 heures 15,

Les Actionnaires de la Société se sont réunis extraordinairement en Assemblée Générale Ordinaire 2, place de la Gare à LA MADELEINE (59110), sur convocation du Conseil d'Administration adressée par lettre en date du 23 octobre 2007 à chaque actionnaire.

Il a été dressé une feuille de présence, qui a été signée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que, le cas échéant, comme mandataire.

En l'absence de Monsieur Antoine MAYAUD, Président, Monsieur Hugues de Pommereau, représentant de la Société OPTEXT préside la séance.

Monsieur Marcel DI GIACOMO est désigné comme secrétaire par le Président.

Le Président constate que la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, fait ressortir que les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 501.580 actions sur les 501.581 actions ayant le droit de vote.

L'Assemblée réunissant plus que le quorum requis par la loi peut valablement délibérer.

Assistent également à la réunion, Messieurs Guy BOUQUET et Fabrice DEKYNDT, Délégués du Comité d'Entreprise.

Monsieur Claude **LEPOUTRE**, représentant la société KPMG, Commissaire aux Comptes, est absent excusé.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un deuxième Commissaire aux Comptes titulaire
- Nomination d'un deuxième Commissaire aux Comptes suppléant
- Pouvoir pour les formalités

Il dépose sur le bureau en les mettant à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire de la lettre de convocation envoyée aux actionnaires,
- la feuille de présence et la liste des actionnaires,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte des résolutions soumises à l'Assemblée,
- Les statuts de la Société.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires, documents et renseignements qu'il énonce ont été tenus à la disposition des actionnaires pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Sur son invitation, l'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Puis il ouvre la discussion.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de deuxième Commissaire aux Comptes titulaire la Société ERNST AND YOUNG et Autres pour une durée de six exercices soit jusqu'au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant être clos le 31/12/2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de deuxième Commissaire aux Comptes suppléant la Société AUDITEX pour une durée de six exercices soit jusqu'au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant être clos le 31/12/2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité requises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

CERTIFIÉ CONFORME

Le Président de séance
H. de Pommereau

Le Secrétaire
M. DI GIACOMO